

Jour de séance 24

le jeudi 5 avril 2012

11 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 75.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 76.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de personnes âgées qui s'opposent au programme de report de l'impôt. (Pétition 77.)

L'hon. M. Olscamp demande le consentement unanime pour faire une longue déclaration de ministre. Le consentement unanime est refusé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Leonard, au nom de l'hon. M^{me} Blaney :

26, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

27, *Loi modifiant la Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance* ;

par l'hon. M. Olscamp, au nom de l'hon. M. Northrup :

28, *Loi sur les espèces en péril*.

M. Fraser donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que, lors de la campagne électorale de 2010, le premier ministre a pris comme engagement d'augmenter de 3 % au moins chaque année d'un mandat de quatre ans le budget annuel du ministère de la Santé ;

attendu que le plus récent budget limite à 1,6 % l'augmentation du budget du ministère de la Santé ;

attendu que le budget du ministère de la Santé a augmenté d'environ 7 % par année en moyenne entre 2006 et 2010 ;

attendu que, en raison de la réduction du budget de la santé, le ministère de la Santé devra vraisemblablement procéder à des réductions draconniennes des programmes et services, qui se chiffreront à plus de 136 millions de dollars, afin d'atteindre l'objectif budgétaire annoncé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir des renseignements détaillés sur les réductions précises des programmes et services du système de soins de santé, qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif budgétaire difficile.

M. Fraser donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que les investissements actuels dans les soins de santé préventifs donneront lieu à des économies futures en matière de soins primaires ;

attendu que l'obésité est un obstacle important à un mode de vie sain dans notre province, dont le taux d'obésité se classe constamment parmi les taux les plus élevés du Canada ;

attendu qu'un programme pilote de clinique d'obésité à Bathurst a aidé environ 800 patients à prendre en charge le diabète, l'hypertension et d'autres problèmes de santé liés à l'obésité ;

attendu que le gouvernement provincial a réduit le financement de la clinique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rétablir le financement du programme de clinique d'obésité à titre d'investissement dans les soins de santé préventifs.

M. Kenny donne avis de motion 43 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que Brunswick Mine devrait cesser l'année prochaine ses activités à Bathurst ;

attendu que Brunswick Mine est un employeur important du nord du Nouveau-Brunswick, comptant plus de 900 employés et plus de 1 200 emplois liés indirectement à la mine ;

attendu que la fermeture de la mine aura un effet nuisible important sur l'économie du nord du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à élaborer et à rendre publique une stratégie visant à stimuler et à améliorer l'économie du nord du Nouveau-Brunswick afin d'amortir le choc de la fermeture de la mine.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mardi 10 avril 2012, la deuxième lecture des projets de loi 23, 24, 25, 26, 27 et 28 sera appelée.

Conformément à l'avis de motion 29, M. Melanson, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward vise à équilibrer le budget de fonctionnement d'ici à 2014 ;

attendu que le gouvernement Alward se concentre surtout sur les dépenses qui figurent au bilan provincial pour atteindre l'équilibre ;

attendu qu'il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée pour remédier à la situation financière de la province ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick connaît une croissance négative de l'emploi depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Alward ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que, pour réaliser l'objectif d'un budget équilibré d'ici à 2014, il est nécessaire de générer des recettes additionnelles ;

attendu que la création d'emplois s'avère un moyen important d'augmenter les recettes provinciales ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas encore élaboré de plan stratégique de création d'emplois ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à élaborer et à rendre public sans délai un plan détaillé de création d'emplois, qui comprend des objectifs et des cibles quantifiables.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. P. Robichaud, appuyé par l'hon. M. Higgs, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 29 soit amendée comme suit :

par la suppression, au deuxième paragraphe du préambule, du mot « surtout »;

par l'adjonction, au troisième paragraphe du préambule, de « , conformément à l'ambition qu'a le gouvernement de rebâtir le Nouveau-Brunswick en changeant la culture et la structure de l'appareil gouvernemental » ;

par la suppression des quatrième, cinquième et septième paragraphes du préambule ;

dans le sixième paragraphe du préambule, par la substitution, à « important », de « primordial » et par la substitution, à « provinciales », de « et de réduire les dépenses de la province » ;

par l'insertion, avant le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement actuel croit que la gestion rationnelle des finances de la province est indispensable ;

« attendu que le gouvernement actuel croit que nous devons édifier le contexte propice à la croissance durable de l'économie afin de créer et de maintenir des emplois de haute qualité dans l'ensemble de la province ;

« attendu que des collectivités saines et florissantes ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour tous les gens du Nouveau-Brunswick sont une priorité du gouvernement actuel ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout le passage qui suit « le gouvernement provincial à », de « continuer de réaliser une stratégie globale de développement économique qui inclut un plan de création d'emplois assorti d'indicateurs de rendement au chapitre de la prospérité, de la qualité de vie et de la gestion financière. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 29 amendée, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement Alward vise à équilibrer le budget de fonctionnement d'ici à 2014;

attendu que le gouvernement Alward se concentre sur les dépenses qui figurent au bilan provincial pour atteindre l'équilibre;

attendu qu'il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée pour remédier à la situation financière de la province, conformément à l'ambition qu'a le gouvernement de rebâtir le Nouveau-Brunswick en changeant la culture et la structure de l'appareil gouvernemental;

attendu que la création d'emplois s'avère un moyen primordial d'augmenter les recettes et de réduire les dépenses de la province;

attendu que le gouvernement actuel croit que la gestion rationnelle des finances de la province est indispensable;

attendu que le gouvernement actuel croit que nous devons édifier le contexte propice à la croissance durable de l'économie afin de créer et de maintenir des emplois de haute qualité dans l'ensemble de la province;

attendu que des collectivités saines et florissantes ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour tous les gens du Nouveau-Brunswick sont une priorité du gouvernement actuel;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à continuer de réaliser une stratégie globale de développement économique qui inclut un plan de création d'emplois assorti d'indicateurs de rendement au chapitre de la prospérité, de la qualité de vie et de la gestion financière.

La motion 29 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 32, M. Melanson, appuyé par M. Collins, propose ce qui suit :

attendu qu'un grand nombre de facteurs contribuent à la croissance économique;

attendu qu'une main-d'oeuvre qualifiée est essentielle à la création d'emplois et à la viabilité économique;

attendu que le milieu des affaires a indiqué que le manque d'accès à une main-d'oeuvre qualifiée est un obstacle important à la croissance ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas occupé de la question en élaborant un plan de création d'emplois pleinement intégré qui comprenait des initiatives précises pour satisfaire au besoin en question;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à organiser — avant la fin de mai 2012 — et à animer un sommet provincial sur l'emploi, lequel regrouperait des parties prenantes du milieu des affaires, du secteur sans but lucratif et des établissements postsecondaires afin de comprendre les besoins, de trouver les lacunes et de proposer une solution.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Blais, après avoir demandé au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre, propose, appuyée par l'hon. P. Robichaud, ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 13 avril 2012, s'ajourne au mardi 24 avril 2012 et que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 18 mai 2012, s'ajourne au mardi 29 mai 2012.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Blais, appuyée par M. Boudreau, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires figurant dans le budget principal et le budget de capital pour 2012-2013 et non encore approuvées par le Comité des subsides soient renvoyées au Comité permanent des prévisions budgétaires, qui fera rapport à la Chambre, le mardi 24 avril 2012, de l'avancement de ses travaux ;

que les délibérations du Comité permanent des prévisions budgétaires soient télédiffusées et se tiennent à la Chambre de l'Assemblée législative selon l'horaire suivant :

le mardi 17 avril, de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h ;
le mercredi 18 avril, de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h ;
le jeudi 19 avril, de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h ;
le vendredi 20 avril, de 9 h à 14 h ;

que les prévisions budgétaires non étudiées par le Comité permanent des prévisions budgétaires à la fin des délibérations le 20 avril soient de nouveau soumises à l'étude du Comité des subsides

et que le Comité permanent des prévisions budgétaires fonctionne et mène ses délibérations de la même manière que le Comité des subsides, qui sert en majeure partie de cadre où l'opposition officielle peut poser des questions aux ministres au sujet de leurs prévisions budgétaires. (Motion 44.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 16 h 5.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la Justice et de la
Consommation (assurances) pour 2010-2011

(4 avril 2012).